

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.11.2024

Date de convocation : le 13 novembre 2024

Ouverture de Séance : 18h30

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de procuration : 0

Votants : 11

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUS, Isabelle CHION VALLIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Marina CORDONNIER, Yvan ROUFET, Alice SERTOOUR.

Secrétaire de séance : Fabienne CROZE.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Budget Commune - Décision Modificative n° 1/2024 : Augmentation de crédits – Comptabilisation de la vente de terrains communaux non prévus à l'inventaire
- Désaffectation et déclassement de la parcelle C1160
- Commissions communales :
- Points divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Fabienne CROZE est nommée secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité après correction des quelques fautes de grammaire et d'orthographe.

3. Agenda

- Mardi 26 novembre à 18h30 : commission urbanisme
- Vendredi 29 novembre : rencontre départementale des villages d'avenir
- Vendredi 6 décembre à 16h : marché de Noël des créateurs de Sinard
- Samedi 7 décembre : repas des aînés
- Lundi 9 décembre : comité de projet centrale agrivoltaïque
- Vendredi 17 janvier 2025 : vœux du Maire et de la municipalité

4. Point Communauté de Communes du Trièves

- Présentation de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) auquel seuls les EPCI peuvent adhérer.

L'adhésion à l'EPFL repose sur une taxe spécifique payée par le contribuable (basée sur le nombre d'habitants). A l'échelle du périmètre de l'interco l'adhésion avoisine les 160 000€. Plusieurs communes sont intéressées par cette adhésion toutefois les projets manquent de maturité à cette date.

Voir présentation annexée au PV

- Présentation d'un service mutualisé « secrétaire de mairie » pour pallier aux absences des secrétaires du territoire (remplacement temporaire et ponctuel). C'est un service porté par l'EPCI avec une partie fixe à payer par l'ensemble des communes du territoire (27 + intercommunalité) et une partie variable selon utilisation de la ressource.
- Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) : la démarche est lancée. Le Maire de Château-Bernard prendra en charge le pilotage du projet du plan à mettre en œuvre.
- CLECT : Sinard commencera à participer pour l'installation de la fibre en 2025 à hauteur de 4 684 € par an pendant 8 ans.
- La commission « Emploi & économie » a décidé de soutenir 4 projets sur les 12 présentés (2 boulangeries, un atelier de récupération de matériaux et une épicerie).

5. Budget Commune- Décision Modificative n° 1/2024 : Augmentation de crédits – Comptabilisation de la vente de terrains communaux non prévus à l'inventaire

Le Maire explique qu'à la suite de la vente de terrains communaux en 2023, il est apparu que Les terrains en question n'étaient pas mentionnés à l'inventaire de la commune. Afin de pouvoir comptabiliser la vente qui a eu lieu, il est nécessaire de procéder à plusieurs écritures comptables pour pouvoir tout d'abord intégrer ces biens à l'inventaire de la Commune avant de procéder à la sortie de l'inventaire de ces mêmes biens.

Afin de permettre ces opérations, le Maire propose d'inscrire les écritures suivantes pour intégrer ces parcelles à l'inventaire :

Recettes Investissement Chapitre 041 art. 1021	+ 12 000 €
Dépenses Investissement Chapitre 041 art. 2111	+ 12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote pour à l'unanimité.

6. Désaffectation et déclassement du chemin situé sur la parcelle C1160

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sinard approuvé le 17 septembre 2019,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2141-1 à L.2141-3),

Considérant que le chemin situé sur la parcelle C 1160 n'a pas d'utilité publique ;

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour, la parcelle C 1160 appartient au domaine public de la commune. Or, ce chemin étant clôturé par un mur, il a cessé d'être affecté à l'usage du public piéton. Il y a donc lieu de constater la désaffectation matérielle de celle-ci.

De plus, du fait de l'absence d'usage public, il y a lieu de prononcer le déclassement du chemin situé sur la parcelle C 1160 du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation et de déclasser le tènement d'environ 38 m² afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- DE CONSTATER la désaffectation et le déclassement du chemin situé sur la parcelle C 1160 qui n'est pas ouverte au public ;
- DE PRONONCER le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes les formalités et à signer tous documents s'y rapportant.

Vote pour à l'unanimité.

7. Commissions communales

Village Digital

- RAS

Finances / Budget/ Ressources Humaines :

- Projection pour clôture budget 2024 : il devrait présenter un excédent entre 70 000 et 100 000 €.

Ecole/Jeunesse

- Ecole : perte probable d'une classe en septembre 2025 (prévisions : 86 enfants). Les enseignants de Sinard souhaiteraient maintenir les 2 postes d'ATSEM malgré la fermeture de classe. L'intercommunalité enregistre également une baisse des effectifs scolaires (environ 100 élèves de moins entre 2016 et 2024).

Les travaux prévus pour le chauffage et la réfection des sanitaires seront réalisés pendant l'été 2025.

- Périscolaire : Edith Bussière a été réélue présidente de l'association « A Dos d'Ane » lors de la dernière AG. Une nouvelle animatrice a été recrutée. Elle se charge notamment de la garde du matin (10 enfants maximum). 60 enfants sont enregistrés auprès de l'association.

Le coût pour les parents est de 2,60 € de l'heure. Il passera à 2,70 € en 2025.

Urbanisme & Travaux

- Pas de nouveau permis de construire déposé.
- Les derniers travaux (plantations sur le rond-point) à la Croix de Portier seront réalisés en décembre ou janvier.
- Pour le terrain multi sports, l'entreprise est en train de finaliser les aménagements et plantations.
- Le projet d'achat d'une partie d'un terrain à la Motte de Sinard avance. Ce tènement pourrait permettre d'agrandir la route et faciliter l'accès dans une zone contrainte.
- Pour les travaux de requalification du hameau des Fauries, l'appel d'offre sera lancé en janvier 2025.

Vie locale/Communication/Culture

- Une nouvelle exposition a été installée à la bibliothèque.
- Un marché de Noël avec des créateurs de Sinard aura lieu le vendredi 6 décembre de 16h à 19h. Il y a 14 exposants inscrits. Les affiches ont commencé à circuler. Certains élus de la commission aideront à la mise en place des tables et barnums.

Environnement/Cadre de Vie

- RAS

Agriculture

- Un avis défavorable a été émis par la CDPENAF pour le projet agrivoltaïque de la famille Maubleu.
- L'épidémie de fièvre catarrhale ovine a touché sévèrement notre territoire depuis le début du mois d'août. Les troupeaux ovins sont massivement touchés mais également les bovins et caprins. Cela engendre des difficultés pour les éleveurs et des pertes financières importantes sachant que certains troupeaux sont déjà touchés par la prédation du loup. Il y a les pertes immédiates liées aux animaux morts ou à la baisse de production, mais également de fortes craintes pour les années à venir concernant le renouvellement des troupeaux.

La commission agriculture de la Communauté de Communes s'est réunie le mercredi 6 novembre pour étudier comment la collectivité pouvait venir en aide aux éleveurs. Une quarantaine d'élus et d'éleveurs étaient présents.

La communauté de communes du Trièves a proposé d'accompagner les agriculteurs pour les démarches administratives et afin de réaliser un diagnostic du territoire.

Il a été proposé d'appeler individuellement tous les éleveurs du territoire pour prendre des nouvelles, recenser les situations et les informer sur les aides existantes et les démarches à conduire.

Il a été convenu de s'appuyer sur le réseau des élus communaux pour toucher rapidement un maximum d'élèves.

Isabelle CHION – VALLIER et Richard HAUTON proposent d'être référents sur ce dossier et de se charger de contacter les agriculteurs afin de réaliser cet état des lieux et les informer des aides et ressources disponibles.

Divers

➤ TE38 : le Conseil en Energie Partagée a été sollicité par la commune dans un but d'amélioration énergétique et donc d'économie d'énergie. L'adhésion prendra fin en décembre 2024. En cas de renouvellement celui-ci serait pour une période de 3 ans. Mais, les délégués du TE 38 sont des conseillers municipaux et les élections municipales sont prévues pour mars 2026.

Le CEP deviendra Batiwatt avec un coût de 720 € par an pour la commune pour le conseil en énergie partagé.

Il est proposé de ne pas adhérer à Batiwatt pour les 3 ans à venir car il n'y a pas de projet et donc de besoin immédiat sur cette thématique.

➤ Transfert de la compétence eau & assainissement aux intercommunalités : le Sénat a voté l'arrêt du transfert de la compétence eau. Le texte est en attente de vote à l'Assemblée Nationale.

Un comité de pilotage sera organisé le 5/12 à l'échelle intercommunale pour décider soit d'une mutualisation à l'échelle du territoire soit du maintien du fonctionnement actuel.

Une demande d'évaluation de l'impact pour le maintien de la compétence a été sollicitée. Il faut finaliser l'étude en cours (recensement) puis définir une nouvelle étude sur la mise en application, l'évaluation du coût et la gestion des ressources humaines.

➤ Rapport artificialisation sur la consommation d'espaces naturel, agricole et forestier. Le diagnostic sera à approuver lors du conseil municipal de décembre. Divers points sont à définir auprès du SCOT et notamment à quoi correspond l'artificialisation et le décompte des projets d'intérêts intercommunaux.

➤ Projet d'auto-stop organisé : des emplacements ont été proposés et doivent être validés.

=====

La séance est levée à 21h12